

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 11 février 2025, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6^e Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Monsieur Yves Trazié (à distance)
Monsieur Jean-François Lévesque (à distance)
Madame Dominique Brière (à distance)
Monsieur Claude Beaulieu (à distance)
Madame Véronique Brillant (à distance)
Monsieur Jacques Bérubé (à distance)
Monsieur Guy Dumont (à distance)
Madame Martine Riou (à distance)
Madame Cloé Gagné (à distance)
Monsieur Dominique Viel (à distance)
Madame Véronique Renaud (à distance)
Madame Martine Paradis (à distance)
Monsieur Denis Bastille (à distance)
Madame Nadine St-Onge (à distance)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (à distance)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)

Membres absents :

Madame Julienne Auclair
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)

1. **MOT DE BIENVENUE**

Le président souhaite la bienvenue à tous.

2. **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
(19 H 30)**

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Jean-François Lévesque, président. Madame Caroline Dufour, directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs jeunes, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. **CA 2025-02-0389 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Claude Beaulieu **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations

9. Révision du cadre réglementaire et adoption d'une politique – RH-POL-0305 – Politique pour prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail
10. Révision du cadre réglementaire et adoption d'une politique – SE-POL-1002 – Politique de transport scolaire – Amendement à la résolution n° CA 2024-06-0347
11. Nomination des auditeurs indépendants pour une période de 3 ans (années scolaires 2024-2025 à 2026-2027)
12. Autorisation de lancer un appel d'offres public concernant l'achat d'un camion électrique pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir
13. Projet de retrait d'un système au mazout de l'aire de chantier pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir
14. Modifications à la structure administrative
15. Questions diverses
16. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2025-02-0390 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2024, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Les enjeux stratégiques suivants ont été discutés :

- Respect de l'effort budgétaire demandé par le ministère de l'Éducation du Québec;
- Logements étudiants;
- Projets déposés au Programme québécois des infrastructures (PQI) pour une demande de gymnase aux écoles Notre-Dame-du-Sourire et Monseigneur-Boucher;
- Indicateurs du ministère de l'Éducation du Québec : résultats stables pour le taux de diplomation et de qualification;
- Portes ouvertes de la nouvelle école;
- Programme FIERS Collations : retour positif de la part des parents;
- Programme de tutorat avec la Maison de la Famille du Grand-Portage;
- Transport scolaire du midi.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité consultatif du transport :

- Révision des règles de régie interne;
- Compte rendu des formations avec les transporteurs et les conducteurs : l'importance de la continuité de ces formations conjointes avec les conducteurs, les transporteurs et les directions est mentionnée;
- Demande de modification de la Politique du transport scolaire : balise en lien avec une problématique de l'âge dans le transport scolaire pour les élèves de la formation générale des adultes. Le comité consultatif du transport recommande la modification au conseil d'administration;
- État des revenus et des dépenses en lien avec le transport scolaire du midi : les résultats se rapprochent des prévisions;
- État de situation des élèves transportés par entente (secteur privé).

Comité de vérification :

- Présentation de l'appel d'offres pour le mandat d'audit 2024-2027 et ouverture des soumissions : à la suite des informations transmises par madame Geneviève Corbin, le comité de vérification recommande au conseil d'administration de nommer la firme comptable MNP pour l'audit des états financiers du centre de services scolaire pour les années scolaires 2024-2025 à 2026-2027.
- Efforts budgétaires demandés par le ministère de l'Éducation du Québec en décembre 2024 : ceci n'a aucun impact sur les services de base offerts aux élèves/étudiants par le centre de services scolaire.
- Portrait personnalisé – Gestion contractuelle 2023-2024 : un montant de 19 743 000 \$ a été investi dans 60 activités contractuelles. Le taux de conformité pour l'année 2023-2024 est exceptionnel à 96,1 %. En comparaison, le taux de conformité pour l'année 2022-2023 était de 90,8 %. La moyenne provinciale est de 81,9 %.

9. CA 2025-02-0391 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION D'UNE POLITIQUE – RH-POL-0305 – POLITIQUE POUR PRÉVENIR ET CONTRER LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite une révision de l'ensemble des politiques et des règlements du centre de services scolaire au cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* qui vient modifier certaines dispositions de la *Loi sur les normes du travail*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 81.19 a été modifié et précise dorénavant le contenu minimal obligatoire de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la Politique pour prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail en concordance avec nos obligations légales;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès des instances devant être consultées et les résultats de ces consultations;

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

D'ADOPTER la Politique pour prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail conformément au document déposé;

QUE ladite politique entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration, soit le 11 février 2025.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

10. CA 2025-02-0392 RÉVISION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADOPTION D'UNE POLITIQUE – SE-POL-1002 – POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE – AMENDEMENT À LA RÉOLUTION N° CA 2024-06-0347

CONSIDÉRANT QU'un ajout a dû être fait à la Politique de transport scolaire par rapport à l'âge des passagers pour la formation générale des adultes et à la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE cet ajout a été fait après l'adoption de la résolution et de la politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de transport a donné un avis favorable à cette modification;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

QUE la résolution n° CA 2024-06-0347 soit remplacée par celle-ci et que la Politique de transport scolaire soit modifiée telle que déposée.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

11. CA 2025-02-0393 NOMINATION DES AUDITEURS INDÉPENDANTS POUR UNE PÉRIODE DE 3 ANS (ANNÉES SCOLAIRES 2024-2025 À 2026-2027)

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'audit externe des opérations financières du centre de services scolaire venait à échéance pour l'exercice financier 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire a invité trois (3) firmes comptables du milieu à présenter une offre de services professionnels pour l'audit externe de ses états financiers pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions reçues, la firme MNP S.E.N.C.R.L., s.l.l./LLP, a déposé la plus basse soumission conforme, pour effectuer l'audit externe des états financiers du centre de services scolaire pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

IL EST PROPOSÉ par Nadine St-Onge et résolu :

QUE soit octroyé à la firme MNP S.E.N.C.R.L., s.l.l./LLP le contrat pour l'audit externe des états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Adoptée à l'unanimité.

12. CA 2025-02-0394 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION ÉLECTRIQUE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit lancer un appel d'offres public visant l'acquisition d'un camion électrique pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir par l'entremise de la mesure 50590 – Soutien à l'offre de formation professionnelle et à la formation générale des adultes;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du camion électrique doit être complétée au plus tard le 31 mars 2025 pour répondre aux exigences budgétaires du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) ainsi que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs;

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à procéder au lancement de l'appel d'offres public visant l'acquisition d'un camion électrique pour le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir et à conclure le contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme, dans le délai imparti du 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

13. CA 2025-02-0395 PROJET DE RETRAIT D'UN SYSTÈME AU MAZOUT DANS L'AIRE DE CHANTIER AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a reçu une aide financière du ministère de l'Éducation du Québec concernant les travaux dans le cadre des mesures 50621 « Maintien des bâtiments – 2024-2025 » pour un montant de 202 000 \$ et 50627 « Travaux prioritaires en maintien d'actifs – 2024-2025 » pour un montant de 98 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux visant à maintenir l'état physique de l'immeuble suivant :

- **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir :**
Retrait d'un système au mazout dans l'aire de chantier.

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit respecter les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) en lien avec les appels d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) assure la conformité du processus de gestion des appels d'offres conformément aux dispositions de la LCOP et du plan de gestion des risques de corruption et de collusion du centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à procéder au lancement des appels d'offres pour la réalisation des travaux;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents à ces projets, ainsi que les ordres de changement jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur initiale des contrats.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

14. CA 2025-02-0396 MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT les consultations tenues auprès des différentes associations de directions d'établissement et des cadres scolaires concernant des modifications à la structure administrative;

CONSIDÉRANT la délégation de fonctions et pouvoirs dévolus au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de régulariser les situations suivantes :

Services éducatifs jeunes :

- Abolir un poste de direction adjointe des Services éducatifs jeunes;
- De créer un poste de direction des Services éducatifs jeunes;

Secrétariat général et communications :

- Abolir le poste d'agent de développement au secrétariat général et communications;
- De créer un poste de coordonnateur au secrétariat général et communications;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

QUE les modifications à la structure administrative soient acceptées telles que proposées;

QUE les modifications soient effectives en date du 12 février 2025 pour le Secrétariat général et communications et d'ici au 30 juin 2025 pour les Services éducatifs jeunes.

*Adoptée à l'unanimité.
(Dispense de lecture de la résolution demandée.)*

15. QUESTIONS DIVERSES

Les membres du conseil d'administration souhaitent faire des motions de félicitations.

La première s'adresse à toutes les personnes qui ont œuvré, de près ou de loin, à l'ouverture de la nouvelle école et à la préparation des portes ouvertes qui se sont déroulées dans la semaine du 27 janvier 2025.

La deuxième est pour souligner le dévouement et l'investissement des enseignants et des enseignantes et les remercier pour leur travail extraordinaire auprès de nos jeunes, et ce, dans le cadre de la Semaine des enseignants et des enseignantes qui s'est tenue du 2 au 8 février 2025.

16. **CA 2025-02-0397 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 08)**

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Le directeur général,

Le président,

Antoine Déry

Jean-François Lévesque